

Les mosquées et les horaires de prières en Europe

Étude préparé par le Dr. Muhammad Hamidullah

« Louange à dieu, Seigneur des mondes. Que Dieu se penche sur notre prophète et le prenne en sa sauvegarde »

La question des horaires de prières est une question vitale pour les Musulmans, puisque « la prière est le pilier de la religion ». On sait que la volonté divine a voulu que la terre où habitent les êtres humains soit sphérique et, par conséquent, les horaires différents de région en région. L'homme détermine le temps au moyen des deux corps célestes. Le mois par la nouvelle lune, et le jour et la nuit par le lever et coucher du soleil. Mais ce phénomène de la nature n'a pas lieu partout sur la terre au même moment. Si le soleil se lève par exemple au Japon, au même moment, il se couche en Amérique. Plus curieux encore, s'il y a Été en Amérique du sud, il y a Hiver en Amérique du nord. Aussi longtemps que nous n'avions inventé le téléphone et la radio, nous ni attachions guère importance même si savions déjà depuis l'époque des compagnons du prophète qu'il peut y avoir d'un jour dans l'apparition de la nouvelle lune selon les régions. Dans son Sunan, Abou Dâoud, entre autre, rapporte qu'une fois on avait la nouvelle lune en Syrie et on avait commencé le jeûne de Ramadan cependant que le Ramadan tarde d'un jour à Médine. Puis vinrent quelques individus de Damas à Médine et demandèrent à Sauidina Ibn Abbâs : Ne devez-vous pas suivre la décision de votre calife et vous conformer à la pratique de la capitale ? Lui de répondre : Non, chaque région selon sa propre vision de la lune, et c'est ainsi que notre prophète nous a commandé.

Mais la vision de la nouvelle lune et le commencement du mois n'est qu'une partie de la question des horaires de prière. Car les indices de l'aurore authentique pour Fajr, l'ombre d'une chose une fois et deux fois autant que la chose originelle, selon la divergence des écoles, pour Asr, la disparition du crépuscule pour Ichâ n'a pas lieu de la même façon sur toute la terre, sans parler de lune où nous pouvions prier maintenant, sans parler également des spoutniks qui tournent autour de la terre dans 90 minutes et dans ce délai court ont lieu aussi bien le lever que le coucher du soleil.

Dans l'assemblée d'Istanbul pour la vision de la nouvelle lune, j'ai attiré l'attention des savants réunis sur la nécessité de déterminer les horaires des cinq prières quotidiennes dans les différentes régions de la terre. Ils ont reconnu l'importance de la question, mais ils ont reporté la discussion pour une autre occasion. Lorsque nous nous sommes réunis à Bruxelles, on s'est limité à la question de l'heure de la rupture du jeûne, c'est à dire l'heure de prière du coucher du soleil.

Résumé des décisions de Bruxelles :

A ma connaissance, les compte-rendus de la réunion de Bruxelles n'ont pas encore paru. Il se peut qu'il y ai parmi nous aujourd'hui certains de ceux qui n'ont pas assisté à Bruxelles. Je résume donc pour eux ce qui s'est passé à Bruxelles, selon ma mémoire :

Ont a assisté à cette assemblée-là, aussi bien les savants du Fiqh que les spécialistes de l'astronomie. Après des discussions qui ont duré plusieurs jours, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il n'y a pas d'humanité d'opinion concernant le point crucial, à savoir quel point du globe doit être pris pour séparer les régions normales de celles anormales concernant le lever et coucher du soleil.

Personne ne s'élevait contre l'obligation d'appliquer toujours les textes législatifs de l'Islam sauf lors de la détresse. Nous savons par exemple que sur les deux pôles, le soleil ne se couche pas pendant six mois de suite, après quoi il ne se lève pas pendant également six mois de suite. Nous savons aussi que les régions qui se situent entre l'équateur, à titre presque permanent, le jour est de 12 heures et la nuit aussi de 12 heures. Mais lorsque nous montons vers le pôle, le décalage entre la durée change, la nuit étant plus longue en hiver, et plus courte en été, avec cette bizarrerie que quand ce sera l'hiver en Amérique du nord (et Europe du nord aussi), ce sera été en Amérique du sud (et Afrique du sud). Celui qui jeûne a besoin d'attendre jusqu'au coucher du soleil pour rompre son jeûne. Mais le soleil sera visible depuis l'équateur jusqu'au pôle pendant des durées différentes, depuis 12 heures jusqu'aux 24 heures. Disons que Paris aujourd'hui vers la mi-novembre :

Aujourd'hui le jour est ici de 9 heures et la nuit de 15 heures, mais en Norvège du nord, sur le 70° parallèle aujourd'hui même le jour est de 4 heures moins quart, et la nuit à 20 heures et quart. Ce sera le contraire en été. Lorsque nous avons discuté à Bruxelles la question de l'heure de la rupture du jeûne, tout le monde était d'accord que sur le pôle on ne peut pas suivre le mouvement du soleil, où il ne se couche pas pendant six mois de suite, et ne se lève pas pour six autres mois de suite. Mais nous avons pu nous mettre d'accord sur le lieu jusqu'où seul la foi islamique, qui dit qu'il faut jeûner jusqu'au coucher du soleil, doit être appliquée. Il y a eu deux opinions :

La majorité, et je ne me trouvais pas parmi elle, a dit que le coucher du soleil est le critère jusqu'au 66° parallèle, c'est à dire là où le soleil reste visible pendant 21 heures. Mais ces collègues n'ont pas précisé ce qu'il faut faire sur le même endroit en hiver, où le soleil ne reste visible que pendant trois heures seulement, pour la durée du jeûne. Le Cran dit : « Avec chaque difficulté il y a la facilité » et il dit encore : « Dieu veut pour nous la facilité et non la difficulté ». Et le saint Prophète a dit : « Facilite, ne rend pas difficile la chose, et n'effraye pas les gens de la religion ». Si dans cette endroit-là le musulman jeûne jusqu'au coucher du soleil, puis prie le Tarâwîh, puis va à son lieu de travail habituel, un tel n'aura pas le temps de dormir.

Les autres dirent : nous acceptons la résolution du Majlis'Ulamà de Haiderabad, prise il y a une cinquantaine d'année, qu'il faut prendre pour limite le 45° parallèle, et que les horaires sur ce point doivent être aussi les horaires pour tous les pays qui se trouvent entre le 45° parallèle et le pôle. Dans la carte ci-jointe, vous verrez que le 45° parallèle en Europe passe par Bordeaux (en France) et Bucarest (en Roumanie). Et sur ce parallèle, le soleil reste visible pendant 12 heures en hiver, et pendant 15 heures et demie environ en été. Il faut y ajouter le temps entre Sahour et lever du soleil pour le jeûne.

Nous avons quitté Bruxelles avec cet état de choses.

Vous m'avez honoré en m'invitant pour cette réunion bénis de Paris, et je profite de l'occasion pour rouvrir la discussion, espérant qu'on trouve une solution sur laquelle tout le monde se mette d'accord. Je suis toujours partisan de fixer le point de départ sur le 45° parallèle, pour les raisons suivantes :

- 1) Dans le célèbre hadith du Dajjâl, mentionné par Muslim et autres auteurs, le Saint prophète a commandé de calculer, et n'a pas dit que les cinq prières d'un jour normal suffisent pour le jour apocalyptique où il sera long comme un an normal, chose qui existe sur les pôles. La directive donnée sera applicable aussi pour le jour qui sera long comme un mois, et qui sera long comme une semaine. Elle doit être de même pour la journée ensoleillée qui sera comme presque le jour entier (je me réfère à la solution de 21 heures de jeûne).
- 2) Les Compagnons du Prophète avaient atteint le 45° parallèle aussi bien en Europe qu'en Asie centrale, et ils ont observé les mouvements du soleil pour leur culte.
- 3) Les deux 45° parallèles, nord et sud, divisent la terre en deux parties égales en apparence, mais en fait les $\frac{3}{4}$ de la terre habitée sont comprises entre une moitié de la terre. Comme on le verra dans la carte ci-jointe,

cette région contient le sud de la France, l'Espagne Portugal, l'Italie, la Roumanie, le Balkan et la Turquie, en Europe. Puis tout le continent de l'Afrique, ainsi que l'Inde, la grande partie de la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, l'Australie, et presque la totalité d'Amérique sauf le Canada. Et l'on n'aura pas besoin de règles spéciales pour le jeûne et la prière dans ces régions, non plus de changer les habitudes millénaires dans ces régions.

Horaires de prières

Le lever et le coucher du soleil, ainsi que l'ombre d'une chose pour la prière de l'Asr sont des indices seulement des horaires de prières, et non point les causes des prières. Cessante rationne legis cessat ipsa lex. Si un de ces indices n'existe pas, nous nous reportons aux autres moyens pour déterminer l'heure d'une prière. Par exemple, l'heure de la prière de l'Asr est définie par deux fois l'ombre d'une chose au plus tard. Un fonctionnaire de l'observatoire de Paris m'a assuré que dans certaines saisons de Paris, l'heure voulue devra avoir 20 fois l'ombre d'une chose ; en outre dans certaines saisons le crépuscule ne disparaîtra pas à Paris avant le lever de l'aurore. Il m'a dit que normalement le crépuscule reste visible pendant une heure 20 minutes après le coucher du soleil. En consultant les spécialistes musulmans de l'astronomie qui sont aussi des gens pieux, j'ai trouvé une formule qui peut s'appliquer partout et dans toutes les époques. Je la soumetts pour que vous y pensiez, et c'est Dieu qui nous montrera la bonne voie :

- 1) Le moment d'imsâk, 1h30 avant le lever du soleil ; 1/4 d'heure après commence l'heure de la prière du Fajr.
- 2) La moitié du temps entre le lever et le coucher du soleil constitue le midi ; un quart d'heure après on peut prier zuhr.
- 3) La moitié du temps entre le midi et le coucher du soleil est la limite de l'heure après on peut prier Asr.
- 4) Le coucher du soleil dans les pays normaux, pour la prière de Maghrib.
- 5) Une heure 30 minutes après le coucher du soleil commence l'heure de la prière de Ichâ.

Pour ce qui est des horaires de prières, il y a quelques problèmes qui semblent être insolubles :

- 1) Il y a des musulmans qui vont au travail très tôt, et dans certaines saisons ceci précède l'heure du Fajr. Ils demandent s'ils peuvent accomplir la prière du Fajr avant son heure ?
- 2) La prière du Vendredi : il y a des personnes qui n'ont pas la possibilité de quitter leur travail. Car le vendredi n'est pas jour férié dans les pays non musulmans. Je ne sais si nos démarches auprès du gouvernement seront utiles pour faciliter les choses pour le vendredi et les jours des deux fêtes.

Pour le vendredi, il y a encore un problème : Dieu soit loué, le nombre des musulmans pratiquants est grandissant, et souvent les mosquées existantes ne suffisent plus pour les contenir. Il y a des solutions qui ne sont peut-être pas acceptables, mais l'acquisition de nouvelles mosquées n'est pas non plus une chose facile dans les villes d'Europe.